

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

Étaient présents : M. AUTRÉAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M. DOYEN, M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{me} PROTAT, M^{elle} CORDIER, M^{me} CHARLOIS, M^{me} PASQUIER,
Formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Christian PLUOT.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

M. HEMBISE donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 Avril 2009, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin d'ajouter deux points mineurs à l'ordre du jour :

- ✓ Autorisation de signature de l'acte de vente de l'ancien abri bus
- ✓ Décision Modificative au BP 2009

Approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

✚ Réalisation du PLU : choix du bureau d'études

Le Conseil Municipal a décidé d'élaborer un P.L.U. sur son territoire lors de sa séance du 28/04/2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- ⊕ La concertation avec le public sur le projet de PLU se déroulera dès la prescription du PLU jusqu'à l'arrêt du projet et précise les modalités de concertation suivantes :
 - exposition sous forme de panneaux avec mise à disposition d'un registre pour les remarques du public
 - réunion spécifique du conseil municipal avec débat sur les orientations du PADD
 - information spécifique à l'attention de la population à insérer dans le bulletin municipal et la presse locale
- ⊕ De charger le bureau d'études Conseil-Développement-Habitat-Urbanisme (C.D.H.U.) – 10000 TROYES, de la réalisation des études nécessaires à la réalisation du PLU.
- ⊕ De donner l'autorisation au Maire afin de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration du PLU.

✚ Extension du réseau électrique rue Anatole France

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet réalisé par le SIEM concernant l'extension du réseau électrique rue Anatole France afin de desservir la parcelle communale cadastrée ZY n° 55 lieu-dit La Croix de Sauvage.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE l'extension du réseau électrique rue Anatole France (RD 440) jusqu'à la parcelle cadastrée ZY n° 55 (issue de la division de la parcelle ZY n°7) appartenant à la commune de Saint Just-Sauvage.
- S'ENGAGE à régler au SIEM les frais afférents aux travaux d'extension du réseau BT, pour un montant de **6 637 € avec exécution de la tranchée par le SIEM**

✚ Extension du réseau électrique rue Jean Zay

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet réalisé par le SIEM concernant l'extension du réseau électrique rue Jean Zay.

Suite à la délivrance de plusieurs permis de construire dans cette rue et chemin de la Mare aux Cannes, il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau électrique jusqu'à la limite du domaine public.

Le devis proposé par le SIEM pour la réalisation de cette extension s'élève à 3 447 € pour 90 m d'extension, avec exécution de la tranchée par le SIEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet d'extension du réseau électrique rue Jean Zay jusqu'à la limite du domaine public, au croisement avec le chemin d'exploitation n° 38 dit de l'Orme aux Loups.
- S'ENGAGE à régler au SIEM les frais afférents aux travaux, soit **3 447 € avec exécution de la tranchée par le SIEM.**

✚ Cession gratuite de terrain pour l'élargissement de la rue Pierre Loti

Considérant la largeur réelle actuelle de la rue Pierre Loti par rapport à ses dimensions sur le cadastre,
Considérant la nécessité de régulariser la situation des propriétés riveraines par rapport à la rue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'accepter la cession à titre gratuit, des parcelles nécessaires pour régulariser la ligne de séparation entre les deux fonds. Un document d'arpentage sera réalisé par un géomètre.
- De prendre en charge les frais de géomètre et d'acte notarié relatifs à cette cession.

✚ Choix d'un maître d'œuvre pour la remise aux normes de la MJC

Le budget primitif 2009 prévoit une opération de mise aux normes de la MJC. Afin de programmer une réorganisation et une accessibilité complète de la MJC, il convient de choisir un maître d'œuvre.

M. le Maire propose de retenir M. DELETAIN, architecte à SEZANNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- ✚ De confier à M. DELETAIN Jacky, architecte à SÉZANNE, la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de mise aux normes de la MJC et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

✚ Création d'une piste cyclable, maître d'œuvre

Suite à un avis d'appel public à concurrence, cinq entreprises ont répondu pour la création d'une piste cyclable. Cette piste serait construite depuis Sauvage, rue du Docteur Laënnec, jusqu'à Saint Just, Place du Maréchal Brune. Leur première estimation fait apparaître un coût pour les travaux s'élevant à environ 600 000 €HT auquel il faut ajouter environ 4 % de frais de maîtrise d'œuvre.

Les offres seront examinées plus précisément lors d'une Commission qui se déroulera début octobre.

La décision finale sera prise par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

✚ Adhésion de la commune de Courcemain à la CCPA

Vu la délibération du Conseil Municipal de COURCEMAIN sollicitant son adhésion à la Communauté de Communes du Pays d'Anglure,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2009 approuvant l'adhésion de la commune précitée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ APPROUVE l'adhésion de la commune de COURCEMAIN à compter du 1^{er} Janvier 2010.

✚ Présentation du projet de nouveaux statuts de la CCPA

M. le Maire remet à chaque conseiller un exemplaire du projet de statuts que la communauté de communes souhaite mettre au vote lors de sa prochaine assemblée.

Les modifications les plus importantes concernent :

- l'abandon de la compétence « investissement et fonctionnement des activités sportives, culturelles et de loisirs d'intérêt communautaire »
- les extensions des réseaux d'eau potable et eaux usées seront à la charge du pétitionnaire
- la mise en place et le fonctionnement de structures d'accueil des enfants : centre aérés, garderies, crèches

Concernant la compétence du fonctionnement des Centres de Loisirs, la Commune demande à ce que cette compétence soit effectivement exercée par le Communauté de communes et non déléguée à une association.

✚ Convention avec la Caisse d'Épargne pour l'attribution de Bons Naissance

Vu les liens privilégiés établis depuis de nombreuses années avec la Caisse d'Épargne concernant l'ouverture d'un livret A pour ses nouveaux-nés,

Vu l'organisation actuelle qui engendre des délais très longs entre la naissance de l'enfant, l'ouverture du livret et le paiement des sommes par la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ AUTORISE le Maire à signer la Convention de partenariat avec la Caisse d'Épargne concernant la remise de chèques Cadeau Naissance aux parents de nouveaux-nés domiciliés sur la commune.
- ✚ DÉCIDE de fixer à 25 € par naissance le montant de la participation de la commune à valoir sur l'ouverture d'un livret A.

✚ **Approbation du règlement intérieur du cimetière communal**

Considérant la nécessité d'organiser le bon fonctionnement du cimetière, son entretien, sa salubrité et sa sécurité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ ADOPTE le règlement intérieur du cimetière communal et AUTORISE le Maire à le signer.

Un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque conseiller municipal avec un exemplaire du présent P.V.

✚ **Élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des espaces publics**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à une loi de 2005, dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », il est fait obligation à chaque commune d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE). L'enjeu est de rendre accessible la chaîne du déplacement à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

La commune doit prévoir de diagnostiquer ses cheminements (surtout trottoirs) afin de garantir la liberté d'accès de tous à un espace public de qualité.

Une concertation avec les associations locales représentatives de personnes handicapées, avec les commerçants implantés sur la commune, les associations communales et le conseil général sera mise en place.

Ces modalités de concertation seront définies précisément par délibération ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ DÉCIDE d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune.
- ✚ PRÉCISE que cette décision est portée à connaissance du public par affichage à la porte de la Mairie pendant un mois.

✚ **Vente de l'ancien abri-bus**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa délibération n° 5349 du 11 Septembre 2008, la commune a décidé de vendre le bâtiment ayant servi d'abri Bus à la propriétaire de l'usine SOPAFOM, Mme DATCHI. L'acte authentique de vente est prêt à être signé mais il manque aujourd'hui l'autorisation de signature délivrée au Maire par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de vente du bâtiment cadastré section AE n° 95, à la propriétaire de l'usine SOPAFOM, Mme DATCHI Julie pour un montant de 600 €.

✚ **Décision Modificative au BP 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux transferts de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2009 :

CRÉDIT A DÉDUIRE			CRÉDIT A OUVRIR		
Article	Nature	Montant des crédits à déduire	Article	Nature	Montant des crédits à ouvrir
2315	<u>Opération 172</u> Aménagement Traversée de Sauvage	- 500 €	2116	<u>Opération 158</u> Extension du cimetière	+ 500 €

✚ **Questions diverses – TOUR DE TABLE**

M. AUTRÉAU : donne lecture du courrier de Mme FORNY, Présidente de l'ADMR du canton d'Anglure, qui fait part du rachat du local du Docteur ROTH. L'ADMR pourra y installer ses bureaux, la Mairie annexe étant devenue trop exigüe. L'ADMR remercie la commune pour les 20 ans d'occupation de ses locaux à titre gratuit.

M. VIDET : fait part des effectifs scolaires à la rentrée 2009 :

SAINT JUST SAUVAGE :	66 maternelles	140 élémentaire	TOTAL :	206 élèves
ANGLURE :	74 maternelles	119 élémentaires		193 élèves
CONFLANS SUR SEINE :	83 maternelles	149 élémentaires		232 élèves

M. HEMBISE : Remercie les volontaires ayant participé à la Journée du Patrimoine organisée par la commune le Dimanche 20 Septembre. 23 personnes ont pu découvrir les trésors de l'église, 13 personnes ont visité l'école et 16 personnes la Chapelle de Sauvage.

M. DETERRE est également chaleureusement remercié pour son fleurissement des édifices religieux lors de cette manifestation.

Pour 2010, la Commission essaiera d'ouvrir la Mairie et d'organiser une Marche à travers la commune afin de proposer une idée originale et attirer plus de participants.

M. TONIUTTI : informe que le Conservateur du Château de la Motte Tilly habite la commune et qu'il prendra contact avec lui afin de promouvoir les richesses du patrimoine de la commune (carrelage et sculptures du XVI^{ème} siècle de l'église, château et tombe du Maréchal Brune, canal des Moulins,...)

- alerte le Conseil Municipal sur l'état de délabrement des murs de l'église et demande que la commune se rapproche d'un Architecte de Bâtiments de France afin d'être conseillé sur les travaux de première nécessité à entreprendre.

- demande que la circulation des cyclistes soit autorisée sur le chemin de l'ancienne ligne qui a été mis en sens interdit.

*Monsieur le Maire informe que les cyclistes peuvent emprunter le chemin sans être verbalisés, l'interdiction est faite pour empêcher la **circulation automobile** qui génère des nuisances pour les riverains.*

M. DOYEN : informe qu'une pétition contre l'usine GODART a été signée par lui-même et les riverains pour dénoncer les nuisances dues au fonctionnement de l'usine.

M. AUTRÉAU donne lecture de la pétition qui dénonce la multiplication des passages de camion dans la rue Jean Moulin, étroite et non adaptée à cette circulation. M. DOYEN dénonce également un problème de la cuve de stockage de ciment qui laisse échapper beaucoup de poussière de ciment à chaque remplissage et contamine tous les jardins alentours.

M. DOYEN propose de rencontrer M. le Maire cette semaine pour décider de l'action à mener.

M. DOYEN remercie le Conseil Municipal pour l'installation du panneau de voie sans issue à l'entrée de la rue.

Mme PASQUIER : déplore qu'une petite partie de trottoir, située devant l'entrée de l'usine SOPAFOM n'est pas été goudronnée.

Mme CHARLOIS : demande qu'un véhicule de la commune soit mis à disposition pour la sonorisation de la retraite aux flambeaux du 13 juillet.

M. AUTRÉAU informe que le Berlingo est assuré pour tous conducteurs (sauf jeunes permis) et qu'il pourra donc être conduit, si besoin, par un bénévole de la commune.

M. PLUOT : demande à M. DOYEN l'état d'avancement de la cérémonie d'inauguration de la MJC au nom de Marcelle et Pierre DAVESNE, anciens instituteurs de St Just et fondateurs de la MJC.

M. DOYEN répond qu'il s'en occupe mais que rien n'est encore organisé.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 23h00.

Vu, le Secrétaire de séance,
Christian PLUOT

Vu, le Maire
James AUTRÉAU.